

Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG)
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH)
Conférence Intercommunale des Maires
8 décembre 2015 - Gex
Compte-rendu

Objectifs de la conférence intercommunale :

- Débattre sur les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du PLUiH ;
- Débattre sur les modalités de concertation à respecter dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUiH ;

Annexe

Feuille de présence
Document présenté en séance



I. Introduction

Christophe BOUVIER ouvre la séance en indiquant que cette conférence intercommunale des maires constitue une séance de travail qui précède le débat réglementaire qui aura lieu lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.

Vincent SCATTOLIN rappelle que la tenue de cette conférence intercommunale n'est pas imposée par le code de l'urbanisme. Néanmoins, elle a été souhaitée par la CCPG afin d'affirmer sa volonté d'un travail partenarial et collaboratif avec ses communes membres.

Vincent SCATTOLIN précise également que la délibération de prescription du PLUiH doit comprendre deux volets :

- Énoncé des objectifs poursuivis par la procédure de PLUiH ;
- Énoncé des modalités de concertation du public à respecter dans le cadre de ladite procédure ;

Vincent SCATTOLIN indique par ailleurs que le groupement d'études qui accompagnera la CCPG dans la double procédure d'élaboration du PLUiH et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), sera retenu lors du Conseil Communautaire de janvier 2016. Le travail débutera donc formellement en février 2016. Dès sélection du groupement d'études, un calendrier de travail sera proposé aux communes.



II. Objectifs poursuivis

Pierre-Alain THIEBAUD présente les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUiH (cf. présentation jointe). Ces derniers émanent majoritairement du Projet de Territoire du Pays de Gex, approuvé lors du Conseil Communautaire du 22 octobre 2015.

À l'issue de la présentation, le débat est ouvert.

Hubert BERTRAND partage la majorité des objectifs énoncés. Les sujets majeurs pour le devenir du Pays de Gex sont intégrés. Néanmoins, il souhaite l'organisation d'un débat sur chaque objectif de cette délibération. D'une part, certains objectifs nécessitent d'être expliqués afin de ne pas laisser de place à l'interprétation. Le terme de « sur-densification » est notamment cité. D'autre part, le PLUiH, document fondamental des années à venir, mérite du sérieux. La mairie de Saint-Genis Pouilly ne pourrait s'inscrire dans une démarche PLUiH au cours de laquelle il serait uniquement demandé aux élus gessiens d'acter des décisions, sans débat préalable et à marche forcée. Pour construire un projet partagé, il est impératif que la procédure de PLUiH comprenne des temps d'échange suffisants et que les élus aient le temps de travailler.

Par ailleurs, Hubert BERTRAND rappelle que, même si les deux documents sont étroitement liés, le PLUiH n'est pas le Projet de Territoire.

En réponse, Vincent SCATTOLIN indique que l'exécutif de la CCPG, conscient de la nécessité de débattre sur les objectifs poursuivis par le PLUiH, a souhaité organiser trois temps d'échange avec les élus des communes et ce, préalablement au Conseil Communautaire prescrivant la procédure :

- Commission Aménagement du 10 novembre 2015 ;
- Conférence intercommunale des maires de ce soir (8 décembre) ;
- Commission Aménagement du 9 décembre 2015.

Vincent SCATTOLIN rappelle également que le temps du débat a eu lieu, durant plusieurs mois et à travers notamment trois séminaires élus, au cours de la phase de construction du Projet de Territoire.

Vincent SCATTOLIN insiste particulièrement sur le caractère « général » de certains objectifs de la délibération, qui mériteront d'être approfondis avec les élus locaux, durant la phase de travail du PLUiH. Les instances de gouvernance ont été construites en ce sens : COPIL sectoriels, conférences intercommunales plus nombreuses que le minimum réglementaire...

Christophe BOUVIER indique à M. BERTRAND qu'il est libre de proposer des amendements à la délibération de prescription du PLUiH. Ces amendements seront soumis au débat, sans censure.

Hubert BERTRAND souligne l'intention de la CCPG d'affirmer la conférence intercommunale des maires comme organe décisionnaire principal de la procédure de PLUiH mais s'interroge sur le poids accordé à la parole des élus exprimée dans cette instance.

D'une manière générale, M. BERTRAND ne souhaite pas que le PLUiH soit élaborée de manière dictatoriale et que le groupement d'études retenu soit orienté dans sa réflexion. Au contraire, il doit être impartial et



force de proposition. De plus, le PLUiH doit pouvoir être évolutif en fonction des débats locaux tenus. À défaut, le projet ne pourra être partagé par tous.

En premier lieu, Christophe BOUVIER affirme, suite à la rencontre de chaque maire du Pays de Gex dans le cadre du Projet de Territoire, ne pas avoir constaté de visions opposées de l'aménagement de notre territoire. Par ailleurs, M. BOUVIER garantit :

- **Le temps du débat** dans la procédure de PLUiH. Le débat aboutira sur des décisions importantes prises à la majorité. De fait, ces décisions ne pourront satisfaire tout le monde ;
- **L'impartialité du groupement d'études**, dont les champs de réflexion seront impulsés par les débats sectoriels.

Daniel RAPHOZ s'interroge sur l'articulation méthodologique et chronologique des procédures d'élaboration du PLUiH et de révision du SCoT.

Vincent SCATTOLIN indique que les deux procédures seront menées parallèlement et s'enrichiront mutuellement. L'intérêt de cette simultanéité est aussi d'optimiser la réalisation de certaines parties « communes » des deux documents (PADD, évaluations environnementales...). L'objectif affiché est d'approuver ces deux documents au cours du 1er semestre 2019. Bien sûr, le SCoT sera approuvé avant le PLUiH afin de garantir la compatibilité entre les 2 documents.

Vincent SCATTOLIN rappelle que la prescription du SCoT nécessite au préalable d'en tirer le bilan. Ce bilan sera confié au groupement d'études retenu. C'est pourquoi, la révision du SCoT sera prescrite ultérieurement à l'élaboration du PLUiH. Quoi qu'il en soit, les objectifs poursuivis par ces deux documents seront sensiblement similaires. L'important sera de mobiliser les outils particuliers de chaque document afin de traduire au mieux et de manière opérationnelle, nos ambitions partagées.

En outre, Hubert BERTRAND s'inquiète de l'articulation de notre futur SCoT avec ceux élaborés en périphérie (Bellegarde et Haute-Savoie). La CCPG doit être vigilante à affirmer sa parole afin de ne pas se faire dicter son aménagement par ses voisins.

La volonté de la CCPG, rappelle Vincent SCATTOLIN, est de finaliser ses documents de planification (PLUiH – SCoT) avant d'entrer pleinement dans une démarche d'InterScoT à l'échelle de du bassin lémanique. Ce discours a été porté clairement par la CCPG aux instances de gouvernance l'ARC.

III. Modalités de concertation

Pierre-Alain THIEBAUD présente les propositions de modalités de concertation du public.

Ces modalités n'appellent pas de remarque ou commentaires des participants.

IV. Suites

La délibération prescrivant le PLUiH et énonçant les objectifs poursuivis par la procédure et les modalités de concertation du public est inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire du 17 décembre 2015. À cette occasion, un nouveau débat sera proposé.



LISTE DE PRESENCE		
Conférence intercommunale des maires du 8 décembre 2015		
Maires:		
Nom	Commune	Emargement
ARMAND Christian	PERON	
BENIER Muriel	THOIRY	
BERTRAND Hubert	SAINT-GENIS-POUILLY	
BLANC Etienne	DIVONNE-LES-BAINS	Excusé
BOUVIER Christophe	CESSY	
BRULHART Michel	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	
CHAPPUIS Claude	CHALLEX	
CHARILLON Aurélie	PREVESSIN-MOËNS	
DONZE Dominique	CROZET	
DUBOUT Jacques	VERSONNEX	
DUNAND Patrice	GEX	
DUPARC André	COLLONGES	Excusé
DURIEZ Jean-Louis	POUGNY	
FOUILLOUX Jean Pierre	SEGNY	
GILLARD Alain	LEAZ	
GRAZIOTTI Monique	FARGES	
HEBERT Judith	GRILLY	
HENNIQUAU Isabelle	SAUVERNY	
HOTELLIER Pierre	VESANCY	Excusé
LAPÉYRÈRE Jean-Yves	MIJOUX	
LINGLIN Denis	SERGY	
MORÉ Pierre	LELEX	Abs.
OBEZ Jean-François	ORNEX	
RAPHOZ Daniel	FERNEY-VOLTAIRE	



Prescription du PLUiH

Conférence intercommunale des Maires – 08.12.15



INNOVANT

Les objectifs poursuivis (validés par le projet de territoire)

ACCESSIBLE

L'ATRI ACTIF

HARMONIEUX

INTERNATIONAL

- Structurer l'armature urbaine autour de pôles urbains constitués: Axe RD 1005 « Gex-Ferney », Saint-Genis-Pouilly, Thoiry ;
- Proposer des formes urbaines audacieuses visant à limiter la « surdensification » du tissu urbain et ainsi préserver les caractéristiques urbaines du territoire ;
- Accompagner les projets de territoire des quartiers Politique de la Ville ;
- Articuler le développement urbain aux déplacements, à la ressource en eau, à la capacité d'épuration du territoire, aux risques identifiés (type inondation)...
- Permettre le développement de notre stratégie touristique autour de nos atouts : espaces « monts jura », le fort l'écluse, le thermalisme (à Divonne-les-Bains), le tourisme scientifique (avec le CERN) et culturel (avec les activités liées à Voltaire) ;





INNOVANT

Les objectifs poursuivis (validés par le projet de territoire)

ACCESSIBLE

LATENT / ACTIF

HABITAT / DIVERS

INTERNATIONAL

- Fluidifier les déplacements sur notre territoire :
 - Quels que soient leurs types : TC, Transport individuels Motorisés, voies douces... ;
 - Quelles que soient leurs directions : axe Nord-Sud, en direction de la Suisse... ;
 - Faciliter l'intermodalité en développant des plateformes d'échange (« Porte de France » / à Ferney-Voltaire, sur l'axe Gex-Genève) ;
- Répondre aux besoins de logements du territoire, y compris aux besoins spécifiques (type gens du voyage, personnes à mobilité réduite et personnes âgées), dans une démarche de cohérence territoriale et sociale,
- Favoriser les parcours résidentiels ;
- Accompagner le développement d'une offre de logements abordables ;



INNOVANT

Les objectifs poursuivis (validés par le projet de territoire)

ACCESSIBLE

LATENT
ACTIF

HABITATIQUE

INTERNATIONAL

- Renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, dans le cadre d'une démarche qualité;
- Promouvoir la construction d'habitat durable et la rénovation énergétique;
- Animer la politique locale de l'habitat, l'évaluer en continu et adapter les actions menées
- Identifier et protéger le bâti traditionnel et identitaire du Pays de Gex ;
- Identifier et protéger notre patrimoine agricole et naturel (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de type RNNHJ, « Natura 2000 ») ;
- Permettre le maintien et le développement des activités agricoles ;
- Valoriser nos ressources naturelles et développer des énergies renouvelables ;
- Imposer des règles en matière de consommation énergétique des constructions ;



INNOVANT

Les objectifs poursuivis (validés par le projet de territoire)

ACCESSIBLE

ATTRACTIF

HARMONIEUX

INTERNATIONAL

- Mettre en œuvre la stratégie du cercle de l'innovation en organisant un développement économique international autour de 3 pôles :
 - Technoparc de Saint-Genis-Pouilly requalifié ;
 - ZAC « Ferney-Genève Innovation » ;
 - Pôle d'activités aéroportuaires ;
- Accompagner la réalisation du village des artisans sur le technoparc de Collonges
- Organiser le développement commercial autour de 3 pôles constitués (Val Thoiry, Trévis/Journans et Ferney la poterie...) et ainsi limiter un développement commercial incontrôlé qui nuirait au dynamisme des centres urbains ;



INNOVANT

Les objectifs poursuivis (validés par le projet de territoire)

ACCESSIBLE

ATTRACTIF

HARMONIEUX

INTERNATIONAL

- Anticiper la réalisation d'équipements publics structurants :
 - Accueil petite enfance (ex : crèches de Gex et de Saint-Genis-Pouilly)
 - Lieux de soin ;
 - Lieux de valorisation des déchets (ex : déchetteries à Peron, Divonne, dans le secteur Gex-Echenevex ou encore une ressourcerie à Ornex) ;
 - Lieux de formation (ex : cité internationale des savoirs à Ferney-Voltaire) ;
 - Structure d'accueil des handicapés (type IME-ITEP à Peron) ou personnes âgées ;
 - Équipements sportifs ou culturels ...
- Mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière visant à répondre à l'ensemble de projets de développement cités ci-dessus ;



Les modalités de concertation



INNOVANT

Les modalités de concertation

ACCESSIBLE

CITIZEN

HANDICAPÉ

INTERNATIONAL

- Organisation d'au moins 6 réunions publiques, au siège de la CCPG ou en commune, en fonction des thématiques abordées et de la sectorisation retenue, avant l'arrêt du projet de PLUi. Ces réunions seront annoncées par voie de presse dans un journal diffusé dans le département et par affichage sur les panneaux de la CCPG et des Communes concernées ;
- Informations préalables aux réunions publiques assurées par divers supports et moyens de communication (site internet de la CCPG, presse quotidienne, magazine « territoire ») ;
- Information régulière sur le contenu et l'avancement de la procédure de PLUi-H via les publications de la CCPG et des communes (« Territoire », site internet) ;



INNOVANT

Les modalités de concertation

ACCESSIBLE

ATTRACTIF

HARMONIEUX

INTERNATIONAL

- Mise à disposition du public, au siège de la CCPG et dans chaque Mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un dossier d'information sur le PLUi, évoluant en fonction de l'avancée du projet ;
- Mise à disposition de la population tout au long de la procédure, de registres d'observations, au siège de la CCPG et dans les 27 mairies, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Mise à disposition de la population d'un « cahier numérique » sur le site internet de la CCPG, permettant au public de suivre l'avancée des travaux et de formuler ses observations ;



Merci de votre attention

Place au débat

Conférence intercommunale des Maires – 08.12.15